

déi Lénk

Myriam Cecchetti
Députée

Luxembourg, le 19 juillet 2022

Concerne : Question parlementaire relative à la relocalisation du lycée technique du Centre et la gestion du trafic scolaire sur le site du Limpertsberg.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale.

En 2018, Monsieur le Ministre avait annoncé les relocalisations du lycée Michel-Lucius et du lycée technique du Centre pour l'année 2025 au plus tôt. Le lycée technique du Centre situé au Limpertsberg sera relocalisé vers le nouveau quartier en cours de développement du Midfield, desservi par le pôle multimodal en cours d'aménagement de Howald.

Entretemps, Monsieur le Ministre a également annoncé l'installation à terme de la nouvelle école internationale, l'école Gaston Thorn, sur l'ancien site du lycée technique du Centre.

Par le passé, le déménagement du lycée technique du Centre et de ses nombreux élèves avait été imputée à une tentative de mieux répartir et de calmer le trafic scolaire. Or, en l'absence de mesures adéquates, l'installation de l'école Gaston Thorn sur le site du Limpertsberg ne devrait pas changer l'ampleur du trafic scolaire. Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de l'Education nationale :

1. Dans la perspective de l'installation définitive de l'école internationale Gaston Thorn sur l'ancien site du lycée technique du Centre, Monsieur le ministre peut-il me renseigner sur le concept en vue pour tranquilliser le trafic scolaire sur le site du Limpertsberg ?
2. Qu'est-ce qui a motivé le déplacement du lycée technique du Centre et son remplacement sur le site original par l'école internationale Gaston Thorn ?
3. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'une telle démarche pourrait jouer en faveur d'une homogénéisation de la population scolaire des points de vue socio-démographique et socio-économique ?

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti,
Députée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Cecchetti', written in a cursive style.



Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, à la question parlementaire n° 6500 du 19 juillet 2022 de Madame la Députée Myriam Cecchetti

Ad 1)

Une tranquillisation conséquente du trafic scolaire sur le site du Limpertsberg et une meilleure accessibilité des différents établissements scolaires étaient au centre des réflexions qui ont mené le Gouvernement à planifier une délocalisation de tous les établissements scolaires de la partie nord du Limpertsberg, à savoir le Lycée Michel Lucius, l'école Waldorf, le Lycée technique du Centre, et l'Université du Luxembourg.

Suite au déplacement de 1 200 étudiants de l'Université du Luxembourg vers Esch-Belval et la relocalisation du Lycée Vauban direction « Ban de Gasperich » début 2018, le nombre d'élèves et d'étudiants a sensiblement baissé de 8 050 à 5 500.

Avec le déménagement de la Waldorfschoul et la relocalisation du Lycée Michel Lucius (environ 1 600 élèves) vers le Kirchberg ainsi que celle du Lycée technique du Centre (environ 1 800 élèves) direction Cloche d'Or, le nombre d'élèves fréquentant le campus Limpertsberg à moyen et à long terme continuera à diminuer pour atteindre le nombre de quelque 1 900 élèves en 2028.

L'implantation de l'École internationale Gaston Thorn au Limpertsberg se fera dans le cadre d'un projet de requalification urbaine du quartier, dont les réflexions par rapport à la mobilité feront partie intégrante du projet.

Il est envisagé de réaffecter une grande partie des surfaces du Campus nord du Limpertsberg à de nouvelles utilisations en donnant la priorité à la création de logements abordables. Dans cette optique, il est prévu d'élaborer un plan directeur pour la totalité du site sous la régie du ministère du Logement et en collaboration étroite avec la Ville de Luxembourg. Un concept de mobilité, élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, la Ville de Luxembourg et l'École internationale Gaston Thorn, fera partie intégrante de ce plan directeur.

Ad 2)

Le Lycée technique du Centre (LTC) a été construit dans les années 1960, respectivement 1980, et nécessite d'importantes adaptations, voire rénovations ; ceci est également valable pour l'annexe du LTC au Kirchberg. Entre-temps, les obligations en matière de sécurité sont devenues plus exigeantes et les études menées par l'Administration des bâtiments publics ont confirmé qu'une nouvelle construction sur un nouveau site serait plus favorable qu'une rénovation des infrastructures existantes.

L'offre scolaire du LTC est très spécifique, notamment en raison des ateliers, et draine ainsi des élèves du pays entier. Il fut donc décidé de déplacer ledit lycée à proximité immédiate d'un pôle d'échange multimodal afin de faciliter l'accès et en même temps de décharger le quartier du Limpertsberg d'une partie majeure de son trafic scolaire, et de réunir les deux parties du LTC sur un même campus. La construction d'un nouveau bâtiment constituera par conséquent un avantage considérable. Jusqu'à la fin des travaux de construction, le LTC pourrait fonctionner sans perturbations sur ses deux sites actuels.

Néanmoins à l'avenir, ce site restera affecté au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE). En effet, les nouveaux bâtiments, en fonction depuis la rentrée scolaire 2020 et abritant une cuisine de production avec un vaste restaurant scolaire, ainsi qu'un hall de sport à trois unités et des vestiaires, sont des constructions indépendantes qui pourront compléter, après démolition ou rénovation partielle de l'ancien bâtiment du LTC, une nouvelle structure scolaire de moindre envergure.

Ad 3)

La rénovation des infrastructures scolaires existantes et la planification d'infrastructures nouvelles tiennent compte en premier lieu d'impératifs liés :

- à des questions d'ordre technique,
- à la disponibilité des terrains nécessaires le cas échéant,
- aux transports publics.

Une homogénéisation de la population scolaire des points de vue socio-démographique et socio-économique n'est pas recherchée par le gouvernement qui préconise au contraire la mixité sociale des élèves.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH